

**Monsieur le Préfet du département de l'Isère**

**A l'attention de la Direction Départementale  
des Territoires de l'Isère**

**Service environnement**

17 Boulevard Joseph Vallier – BP 45  
38040 Grenoble Cedex 9

Orange, le 14 février 2022

Réf : DOIE/TC/BB/22-0081

Objet : **A7 – Création du complément du demi-diffuseur de Vienne-Sud**  
**Maîtrise foncière des mesures compensatoires**

PJ : Promesses de Ventes et d'ORE de l'ensemble des terrains supports de mesures compensatoires du projet

copie Sous-Prefet de Vienne, Préfecture de Vienne Direction des Relations avec les Collectivités, Denis Cuvillier  
Commissaire Enquêteur

Monsieur le Préfet,

Par courrier du 14 décembre dernier, je formalisais l'engagement d'ASF pris dans le dossier d'enquête publique déposé le 19 novembre 2021, à savoir assurer, préalablement à l'obtention de l'autorisation environnementale, la maîtrise foncière de l'ensemble des surfaces nécessaires à la compensation environnementale du projet de complément du demi-échangeur de Vienne Sud.

Pour mémoire, ces surfaces s'élèvent à 4.30 ha dont 3.95 ha étaient déjà sécurisés lors du dépôt du dossier.

Par la présente, **je vous informe que, compte tenu de la signature des promesses par les propriétaires concernées, nous avons d'ores et déjà sécurisé 4.3386 ha de terrains** pour ces mesures compensatoires, soit sous forme de vente, soit sous forme d'Obligations Réelles Environnementales (ORE).

Ainsi, je vous prie de trouver ci-joint l'ensemble des documents attestant de l'atteinte de cet objectif et vous remercie par avance de leur transmission à la DREAL AuRA en charge de ces thématiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes respectueuses salutations.

  
Chenthuran VILVARAJAH  
Directeur Opérationnel d'Infrastructure Est

ASF  
Direction Opérationnelle de l'Infrastructure Est  
337, chemin de la Sauvageonne  
BP 40200 – 84107 Orange cedex  
Tél: +33 (0)4 90 11 34 34 – [www.vinci-autoroutes.com](http://www.vinci-autoroutes.com)

